

**Désignation des Délégués Supplémentaires et des Délégués Suppléants
devant prendre part à l'Election Sénatoriale partielle du 14 avril 1996**

L'an mil neuf cent quatre-vingt-seize, le dimanche 24 mars, à neuf heures vingt, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Denis s'est assemblé dans la Salle des Délibérations, sur convocation légale pour la désignation de quatre-vingt-onze Délégués Supplémentaires et de soixante-et-un Délégués Suppléants devant prendre part à l'Election Sénatoriale partielle du dimanche 14 avril.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Michel TAMAYA / Alain ARMAND / Mickaël NATIVEL / Joëlle GUIARD / Paul HOARAU / Françoise MOLLARD / Yasmina HATIA / Ibrahim PATEL / Sudel FUMA / Jacques SIOU / Dominique RIVIERE / Gilbert GERARD / Yasmine MOUNIER / Murielle GAULT / André PADEAU / Martine SUEUR / Nicole CHAUVET / Jean-Paul CLAIN / Monique ROYE / Marc SECRET / Emmanuel HOARAU / Firmin LACPATIA / Russel HOAREAU / André BOURGIN / Ismaël SAFLA / Brice PAUVREZE / Abdool PANSBHAYA / Catherine GIANANTE / Edith NALEM / Gilbert DUBOIS / Daniel CADET / Florian BAILLIF / Alain ZANEGUY / Marius RAMASSAMY / Dominique DAMBREVILLE / Jean-Claude FIDJI / Jean-François HOAREAU / Christian PROMI / Erick EGOLFF / Martine MORISSE / Thérèse BAILLIF / Jean CHATEL / Alex JUNOT / René Paul VICTORIA / Ibrahim DINDAR / Albert LEBON / Pierre DUPUY / Christian ALBANY / Jean-Jacques MOREL / Pascal RENAUDIERE DE VAUX / Tony MANGLOU

NOTA

Le Maire certifie
que le compte rendu
de la présente séance
a été affiché
à la porte
de la Mairie
de Saint-Denis
le **24 MARS 1996**
et que le nombre
de Conseillers Muni-
cipaux présents a été
de 51 sur 55.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice peuvent délibérer en exécution de l'Article 50 de la Loi du 5 avril 1884 sur l'Organisation Municipale.

Il a été, conformément aux dispositions de l'Article 52 de la même Loi, procédé à l'élection du Secrétaire de Séance pris dans le sein du Conseil Municipal.

Alain ARMAND a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La séance a été clôturée à dix heures quarante-cinq.

LE MAIRE
Michel TAMAYA

